



MÉMOIRE
CONSULTATION DE L'OCPM
PLAN DIRECTEUR
PARC JEAN DRAPEAU

ROGER LA ROCHE
20 SEPTEMBRE 2018

Auteur : **Roger La Roche**

© 2018

villes.ephemeres@gmail.com
<http://www.villes-ephemeres.org/>



Lorsque la Cité de Montréal acheta l'île Sainte-Hélène, en 1908, c'était avant tout pour en faire un parc ainsi que pour l'utiliser, à l'occasion, pour des événements grand public. Bien sûr les citoyens qui désiraient profiter du beau temps avaient toujours le loisir de se rendre sur le Mont Royal, mais l'île offrait un rare contact avec le fleuve.

Ce parc connut des heures de gloire dès ses premiers aménagements et certains beaux dimanches de printemps, d'été ou d'automne, les traversiers ne suffisaient pas à la tâche. L'île est rapidement devenue une oasis importante pour les citoyens de Montréal et un atout touristique, car elle offrait une des plus belles vues sur la ville, son port et sa montagne.

Cet héritage, on l'a oublié et ce n'est pas d'aujourd'hui que les citoyens sont ambivalents au sujet du site. Bien sûr les immenses succès de l'Expo 67 nous viennent en tête dès que l'on pense au site, surtout que Terre des Hommes a permis de continuer l'expérience, tant bien que mal, pendant dix-sept ans. Et puis on s'est demandé quel pourrait être le futur des îles...

Conscient de l'importance du site pour les Montréalais ainsi que pour l'histoire patrimoniale de la ville, mais aussi du Québec, l'administration de Jean Doré procéda à la fin des années 1980 à une très large consultation sur ce que les Montréalais voulaient pour ce site assez unique en son genre. La réponse fut presque unanime : tout en préservant certains éléments patrimoniaux, tout autant de l'Exposition elle-même que du passé militaire du site, les citoyens voulaient retrouver un lieu de détente, d'activité sportive et récréative, bref, un lieu qui leur ressemblait. Ce site devait être déminéralisé et naturalisé, afin de le rendre écologiquement intéressant, et surtout, il devait contribuer à la mémoire des Montréalais qui s'y sont investis depuis des décennies.

C'est dans ce cadre que le site fut partiellement réaménagé, en particulier la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène et qu'un premier Plan directeur fut élaboré. Mais cet héritage ne fut pas respecté et au fil des années, une

section importante du site fut transformée, minéralisée et dénaturée afin de respecter une vision économique au détriment d'une approche plus intégrée entre les multiples utilisations possibles du site. De plus, malgré un personnel important, plusieurs des éléments du lieu furent très mal entretenus pour ne pas dire carrément laissés à l'abandon. Depuis plusieurs années, les gestionnaires du site n'ont porté aucune vision d'ensemble ni respecté ce que les citoyens avaient demandé lors des consultations de 1988-89. Et ce, sans avoir à rendre de compte à qui que ce soit, sauf au cabinet du maire. Un manque de vision, lorsqu'il s'exprime au sein d'un organisme qui considère que la transparence n'est pas de mise malgré que le site qu'il gère est un site public, ne peut amener que des décisions douteuses, voire catastrophiques à certain point de vue.

Voilà le véritable cadre et les véritables enjeux du renouvellement du Plan directeur pour le parc des îles.



LE PATRIMOINE – UN IRRITANT AUX YEUX DES DIRIGEANTS

Bien que la naissance de l'île Notre-Dame et l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène pour l'Exposition de 1967 soient un élément patrimonial important du Parc, il ne faut pas oublier que l'héritage militaire est aussi un élément à mettre en valeur. Malgré les consultations de 2000/2001, très peu d'actions ont été prises afin de mettre en œuvre le Plan directeur de mise en valeur du site militaire, adopté en 2001. Pourtant l'urgence d'agir était soulignée à plusieurs reprises dans le document.

Le site militaire de l'île Sainte-Hélène possède un potentiel de mise en valeur indéniable. Son histoire (...) est dans une large mesure toujours inscrite dans ses ressources nombreuses et variées allant du patrimoine archéologique et architectural jusqu'aux diverses composantes de son paysage naturel. Ajoutons à ces attributs la présence du Musée Stewart et de ses riches collections, et nous avons là un potentiel inhérent de diffusion et d'interprétation tout à fait propice au développement du site. (...) toutefois, le site militaire a évolué sans jamais bénéficier d'une vision d'ensemble en matière de préservation de son patrimoine. Résultat : un site atrophié au fil du temps, l'intégrité variable de certaines ressources, des conditions de fonctionnement fort contraignantes pour le Musée Stewart, etc. Plan directeur de mise en valeur du site militaire, 2001

Il est navrant de voir qu'en 2018, les recommandations associées au Plan directeur sont, à peu de choses près, restées lettre morte...

Alors que dire du bilan patrimonial de l'Exposition Universelle de 1967 et de Terre des Hommes! En fait, il n'existe pas. Bien sûr on a produit un « état des choses », mais sauf pour une étude patrimonial du site, effectué par l'UQAM en 2007 – étude intéressante, mais incomplète – on n'a jamais produit une véritable analyse patrimoniale du site de l'Expo, analyse qui permettrait de développer une stratégie d'intervention et

de préservation qui non seulement respecte, mais met en valeur les éléments patrimoniaux qui s'y trouvent.

En fait, c'est l'inverse qui guide les interventions des gestionnaires du parc. La majorité des décisions prises depuis plus de vingt ans ont été à l'encontre du respect du patrimoine bâti du site, sauf quelques initiatives heureuses, comme la rénovation de l'ancien pavillon de la Jamaïque ou du centre culturel de l'ancien pavillon du Canada (bien que le théâtre, situé au centre du bâtiment, doit faire l'objet d'investissement important afin de le restaurer et d'en rendre l'utilisation possible).

Il faut se rappeler que malgré le statut de protection patrimonial qui justement protège la Place des Nations, la direction du parc a émis un appel d'offres, il y a quelques années, afin de le démolir – ce n'est que grâce à l'intervention d'une citoyenne engagée que l'appel d'offres fut annulé. Ceci dit, on adopta alors une stratégie qui a souvent été utilisée à Montréal : il suffit de laisser à l'abandon l'édifice pour pouvoir justifier par la suite l'impossibilité de le restaurer et ainsi procéder à sa démolition sans problème.

La problématique est évidente : les éléments patrimoniaux qu'on retrouve sur les îles sont un irritant pour le développement économique du site. Du moins, c'est la perception que la direction des îles offre depuis plusieurs années.

Or, le principe même de protection patrimoniale exige premièrement une bonne connaissance historique des lieux, connaissances qui font cruellement défaut aux employés ainsi qu'aux dirigeants du parc. Il suffisait de poser quelques questions simples aux employés l'an dernier, alors que la direction du parc offrait aux Montréalais et aux touristes pour célébrer le 50e anniversaire de l'Expo 67 un chantier de construction qui en limitait l'accès, pour s'apercevoir que la compréhension de la valeur historique du site était très faible, pour ne pas dire nulle. Les réponses étaient en général des clichés ou des mythes urbains comme

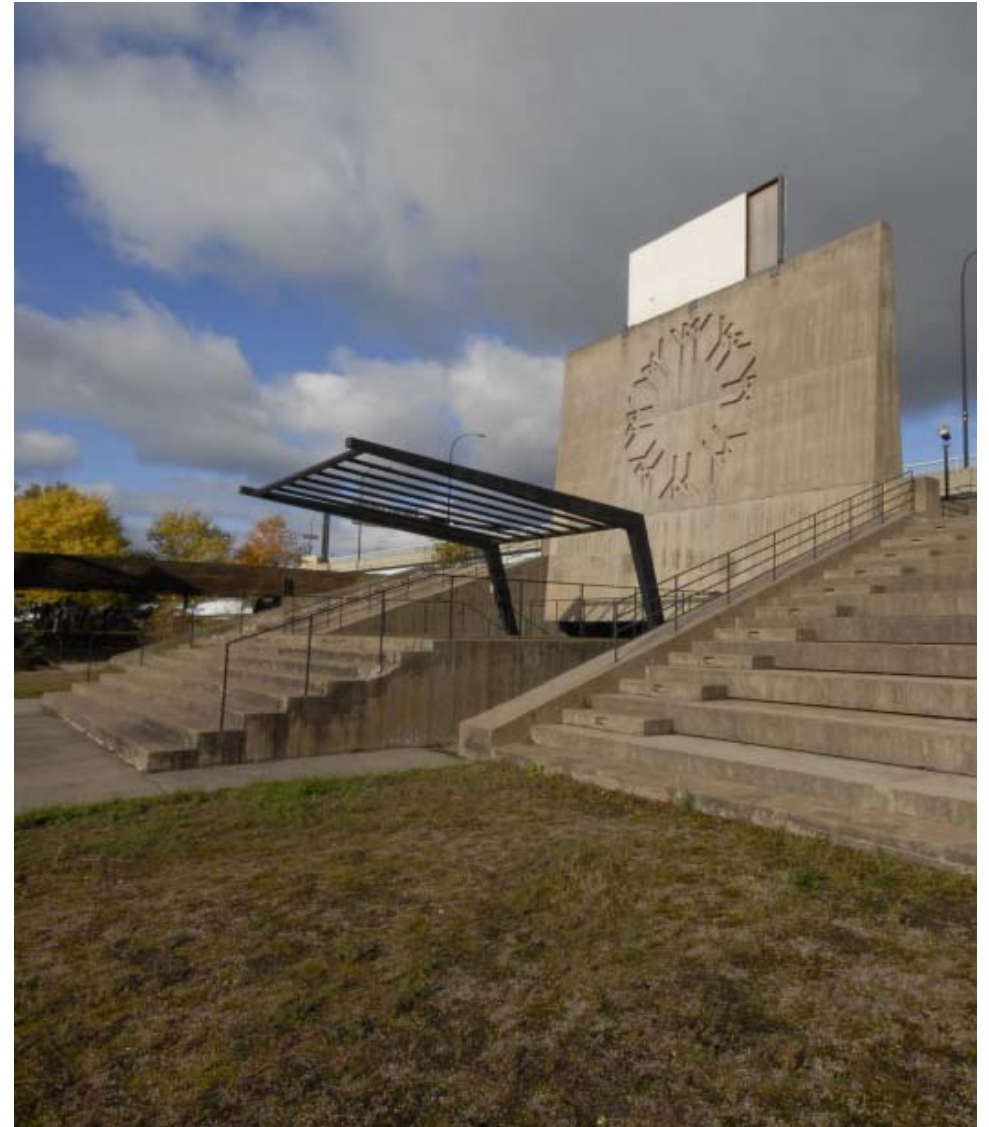
celui qui veut que ce soit la terre provenant de la construction du métro qui a permis la construction de l'île Notre-Dame et l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène (en réalité, moins de 12% du site – le remblai provenant en grande partie du lit du fleuve). Même la direction du parc continu de chiffrer le nombre de pays participants à l'Expo 67 à 62 pays, alors que c'est 61 pays participants qui est le chiffre officiel – chiffre provenant des rapports officiels de la direction de l'Expo 67.

Ce n'est pas le fait que le chiffre soit erroné qui pose problème, mais plutôt le fait que l'organisme qui est le gardien de la mémoire de l'Expo n'ait pas la rigueur nécessaire pour s'assurer que son histoire soit sans erreur...

Deuxièmement, le principe même de préservation et surtout de mise en valeur du patrimoine est souvent mal compris – il ne s'agit pas de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu ou l'édifice afin d'en favoriser son utilisation, tout en respectant « l'esprit » dans lequel il a été construit. Par exemple, pour ce qui est de la Place des Nations, il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais plutôt de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora qui, certes en 1967, nous a permis de recevoir le monde. Bien sûr, la négligence flagrante de la part des dirigeants du parc fait qu'aujourd'hui, la Place est en très mauvais état - les poutres de bois sont pourries et ne peuvent être sauvées, mais l'essentiel de la Place, son agora centrale, peut facilement être restauré.

Ainsi, on devrait procéder très rapidement au nettoyage du lieu – de laisser la Place des Nations telle qu'elle est actuellement est non seulement un manque flagrant de respect pour le site, mais contribue à renforcer l'image qu'il est acceptable de laisser des sites à l'abandon, surtout que ce site appartient à la Ville.

Donc, une première restauration, incluant évidemment le retrait des poutres, permettrait de remettre en état la fonction « agora » du lieu, en le rendant disponible aux visiteurs. Puis, dans une optique de courte





durée (5 ans maximum), la direction devrait trouver un/des commanditaires pour restaurer les poutres de bois. Le Québec s'étant donné comme mission il y a quelques années de favoriser les constructions commerciales en bois, il y a là une réelle possibilité de commandite. Entre temps, une animation devrait être développée afin d'animer cette agora, avec l'aide d'acteurs communautaires déjà actif dans le domaine (le modèle développé pour la place Amélie Gamelin peut facilement être adapté pour la Place des Nations). Bien qu'il y ait un village événementiel dans les nouveaux aménagements du parc, celui-ci ne pourra pas offrir le genre d'animation nécessaire à l'agora de la PDN, ne serait-ce qu'à cause de la fermeture du site lors des grands événements.

Troisièmement, il faut surtout éviter la « récupération patrimoniale » lorsque des nouveaux aménagements sont faits. Ainsi, le promoteur du PAVM insiste pour associer « l'allée Calder » aux principes de l'aménagement du site lors de l'Expo 67, mais en réalité, c'est tout le contraire qui était recherché par Édouard Fiset, l'architecte en chef du site. Sa conception de l'aménagement des terrains de l'Expo voulait éviter les « voies monumentales » pour privilégier plutôt des « carrefours et des lieux de rencontre », mettant en valeur l'ensemble des pavillons plutôt que l'emphase sur certains grands édifices. Ce fut pour lui et son équipe une bataille constante contre les visions de Pierre Dupuy et de Jean Drapeau qui favorisait plutôt le développement de ces voies. D'ailleurs Fiset lui-même explique sa vision dans un document officiel de présentation du plan directeur :

Les chemins réservés aux piétons offrent un contraste frappant par de belles échappées sur l'eau, qui tiennent au caractère insulaire du terrain de l'Exposition (...). Ces mêmes chemins se rétrécissent parfois et s'encaissent entre les pavillons pour déboucher soudain sur de petits carrefours typiquement urbains, ce qui rehausse la beauté du spectacle et évite la monotonie qu'offrirait un panorama sans variété. On s'est également attaché à soigner l'aménagement du sol pour que sa surface

présente des aspects aussi variés que le spectacle qui est offert aux niveaux plus élevés. Le sol sera doté de revêtements divers et de certains accidents artificiels, tels qu'escaliers, plans inclinés, passerelles, talus, terrasses, rues et places publiques. (...) Il y aura abondance de grands arbres, transplantés sur le terrain pour y créer de l'ombre et lui donner une allure de paysage déjà ancien, et une multitude d'arbustes, disposés en écrans, en haies et en bosquets.

CCME, Les objectifs du plan directeur / Montréal 1965

Le même type de « récupération » patrimoniale peut se voir au niveau de l'éclairage (proposé pour le PAVM) installé sur l'île Sainte-Hélène. Le fait de présenter des plaques carrées de DELs montées sur un poteau n'en fait pas un « hommage » au mobilier urbain de 67, mais est plutôt une récupération sans imagination ni originalité d'un concept patrimonial. Un effort exemplaire est fait actuellement pour rendre hommage au mobilier urbain développé pour l'Expo 67, en voulant faire classer ce mobilier. Il est dommage qu'on ait choisi, encore une fois, la facilité au lieu de l'effort créatif. Pourtant, Loto-Québec, dans le cadre des rénovations du Casino, a porté une attention toute particulière non seulement à la restauration de ses restaurants, mais a aussi fait appel à des designers québécois pour concevoir un éclairage tout à la fois moderne, attrayant et qui respecte aussi la vision des designers de 1967. C'est ici un bel exemple de création contemporaine qui devient ainsi un hommage à la créativité de ces designers. Mais pour faire cela, il faut connaître l'histoire patrimoniale des lieux et surtout, le prendre en considération lors de la planification des interventions sur le site.



LA BIOSPHÈRE – LA GRANDE OUBLIÉE

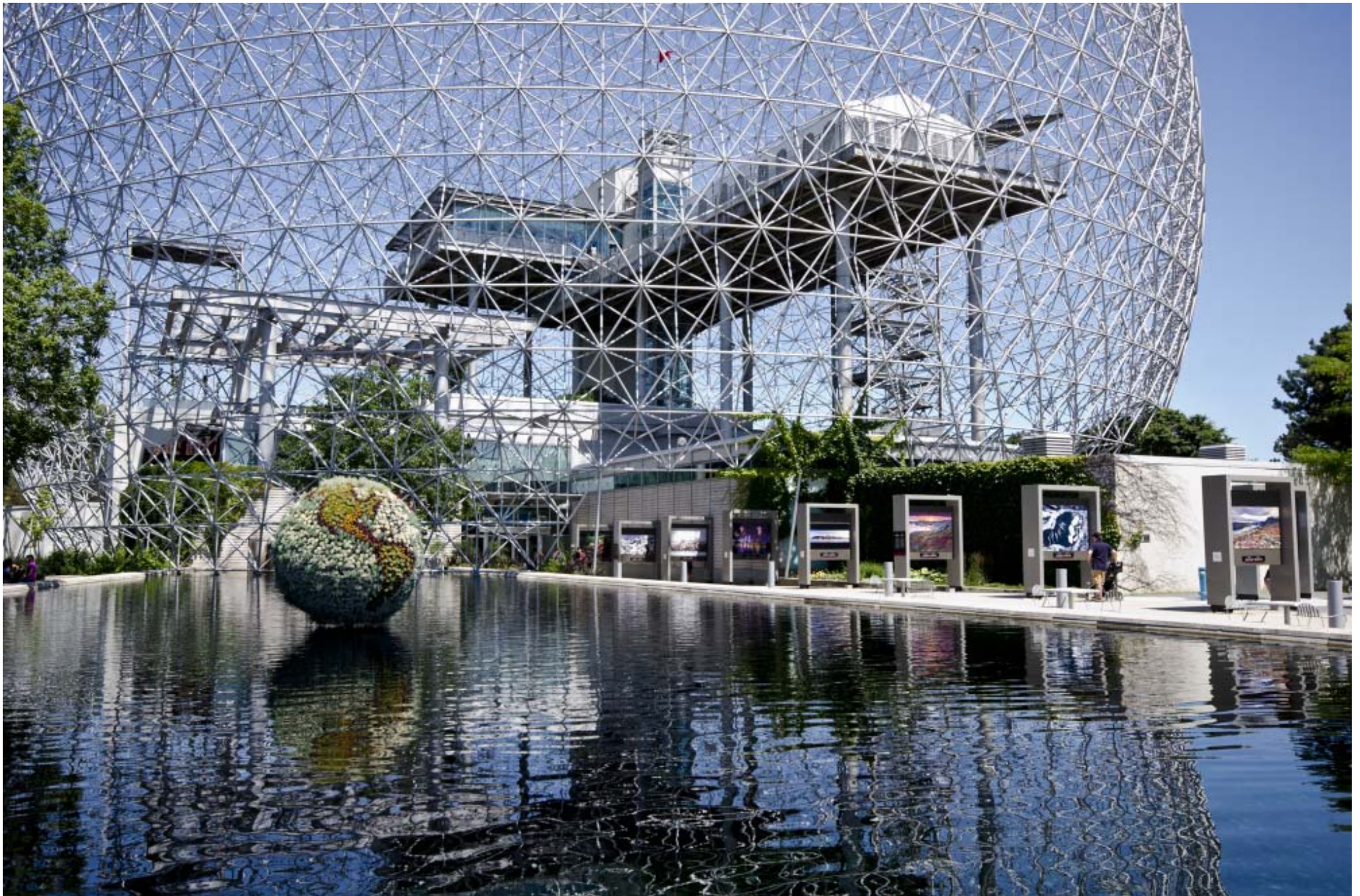
Il est vrai que la Biosphère est actuellement un organisme fédéral, il est vrai que la Biosphère n'est pas en danger d'être détruite... mais il est aussi vrai qu'on l'oublie continuellement lorsque l'on parle de la planification des îles et du parc. D'ailleurs elle est pratiquement absente des documents de soutien à cette consultation préparée par la Société des îles ainsi que dans les discussions et activités préconsultation de l'OCPM. Et pourtant, son rôle et ses responsabilités muséales et patrimoniales sont en danger d'être remis, encore une fois, en question. Ce n'est pas l'édifice qu'il faut protéger dans ce cas-ci, mais sa mission.

C'est grâce à une concertation multilatérale gouvernementaux et avec l'aide de quelques visionnaires, que l'ancien pavillon des États-Unis a pu être non seulement remis en état, mais surtout réactivé. Symbole important de l'Expo 67, il est aussi devenu un élément symbolique montréalais, au même titre que certains édifices religieux ou la Place Ville-Marie. Mais rapidement, sa survie a été remise en question.

Legs important du 350^e anniversaire de Montréal (et du 25^e de l'Expo 67), le Centre d'interprétation du Fleuve et des Grands Lacs eut des débuts difficiles. Sa mission n'était pas claire et le rôle muséal de l'organisme limiter par fonction d'interprétation du bassin Grands-Lac – Saint-Laurent. Après plusieurs petites transformations, il devient musée de l'eau puis musée de l'Environnement. Appartenant toujours à la Ville de Montréal, il fait l'objet d'une location par le Ministère de l'Environnement depuis le début des années 1990. C'est ce ministère qui est responsable de son entretien et de sa mission. Sous l'administration Harper, des coupes importantes sont imposées au ministère et la survie même du musée de l'Environnement est remise en question. Un compromis permet de maintenir (de façon réduite) la fonction muséale de la Biosphère, alors qu'elle est aussi occupée par les services météorologiques du ministère.

Or, malgré le fait qu'elle a produit plusieurs expositions de grands intérêts au fil des ans, sa survie même est encore une fois remise en question, mais cette fois-ci par la fin de son bail, qui se termine en novembre 2018. Une des difficultés est justement son intégration dans la planification du site – elle est souvent considérée comme étant un élément « étranger » au site. Un redéveloppement important de la mission de la Biosphère et de son rôle au niveau du parc devra faire l'objet d'une priorisation de l'administration municipale actuelle, tout en s'assurant que le gouvernement fédéral renoue le bail et renforce le rôle de la Biosphère comme élément muséal du Grand Montréal. L'édifice doit être mieux intégré au sein du site et elle devra jouer un rôle plus actif dans la mise en valeur de la forêt Todd, qui est en fait mitoyenne à son site.

Un nouveau programme éducatif plus complet et en relation avec l'héritage environnemental du parc doit être développé, avec l'aide (et les moyens nécessaires) de la Société des îles qui se comporte généralement comme un simple « propriétaire d'édifice » à son égard. Une section de l'ancien restaurant Hélène de Champlain devrait d'ailleurs être réservée afin de pouvoir en faire un lieu de conférence, de classe « verte » (et d'histoire et de patrimoine). Ces installations pourraient être un complément intéressant au développement d'une approche plus intégrée de la mission de la Biosphère.





LE PATRIMOINE NATUREL – CE N’EST PAS QUE LA FORÊT TODD !!!

Tout d’abord, on doit s’entendre sur une chose : le concept de « naturel », lorsqu’il est employé au milieu est faux. Tous les milieux sont ou furent créés « artificiellement » par l’homme, mais aussi par la planète elle-même. Le majestueux fleuve Saint-Laurent, tout comme les îles de l’archipel de Montréal, ne furent créés qu’après la dernière glaciation. Rien sur cette planète n’existe de façon naturelle – tout est continuellement en changement et, ne l’oublions pas, ce sont ces changements qui ont permis à notre espèce de survivre et de se développer. Donc, en extrapolant de façon un peu prétentieuse, le principe voulant que seule la forêt Todd soit un écosystème « naturel » est faux.

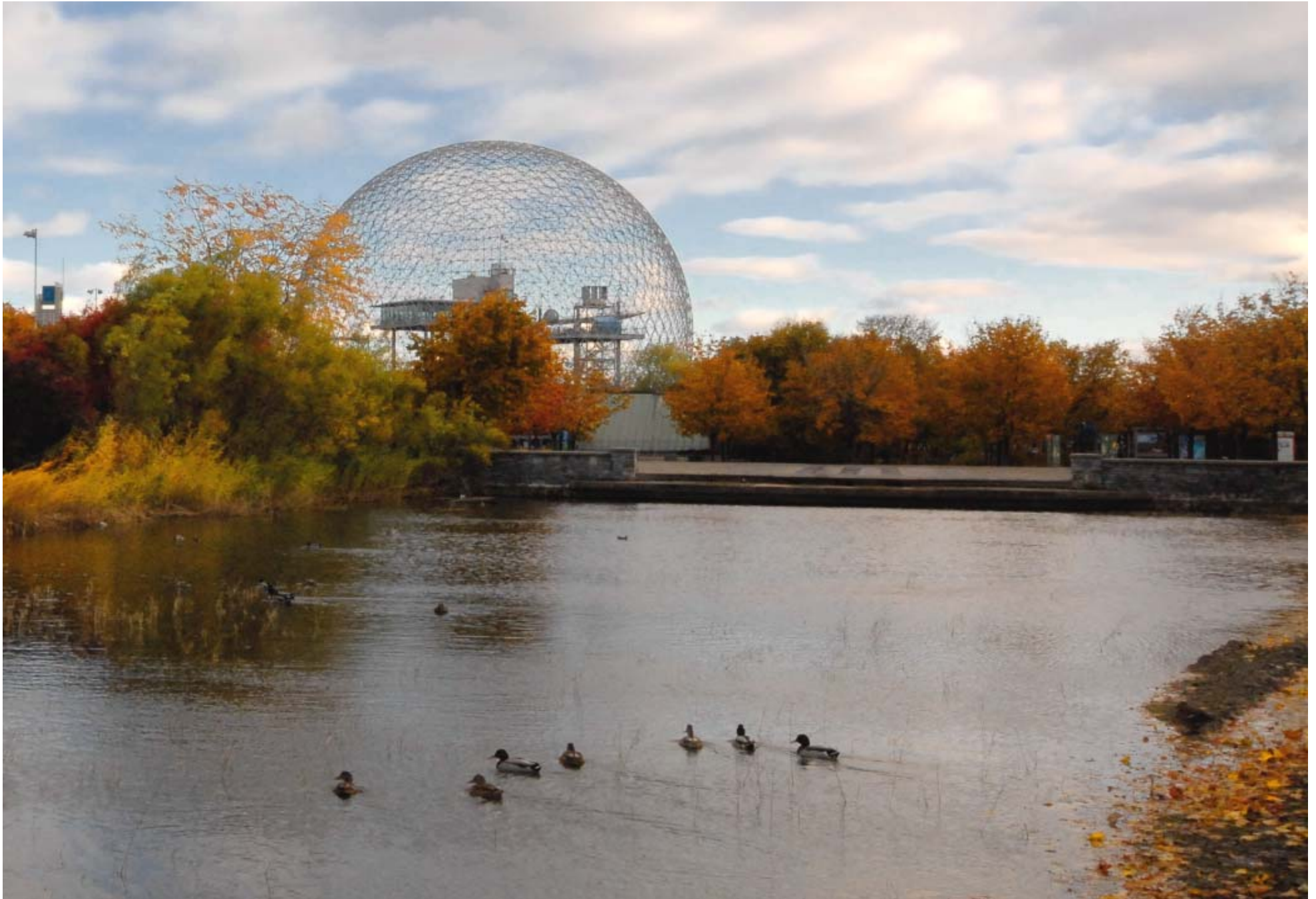
On le voit (voyait plutôt) avec les zones humides qui avaient été créées lors de la naturalisation de la pointe ouest de Sainte-Hélène. Après 25 et ce, malgré un très mauvais entretien des lieux, ces étangs étaient devenus un lieu important pour la faune aquatique. Canards, oies et autres oiseaux limicoles utilisaient continuellement ce milieu humide. Après quelques années seulement, un écosystème s’y était développé, écosystème qui serait demeuré riche et viable si l’entretien des lieux avait été adéquat. Une comparaison avec les milieux humides créés par le Jardin botanique permet de saisir l’importance de ceux-ci même si ce ne sont pas des écosystèmes multicentennaires. Malheureusement, on a détruit ces milieux en justifiant le côté « artificiel » des étangs. Et l’on a remplacé cette petite, mais efficace zone tampon par une minéralisation des sols apte à augmenter les problématiques liées à l’effet de serre.

Après une coupe qui demeure inacceptable de plus de 1,000 arbres matures pour la construction de l’Allée Calder et l’agrandissement de la plaine des spectacles, la Société des îles fait valoir la faible couverture arboricole des îles... On est à la limite de l’indécence, surtout si on prend en compte que les arbres coupés avaient, soi-disant, une « valeur écologique faible » (la proportion des arbres malades était, en fait,

relativement faible et était due en partie par un mauvais entretien de ceux-ci). Il n’est pas question ici d’alourdir ce mémoire par un débat sur ce qu’est la « valeur écologique » d’un arbre. Mais lorsque l’on regarde la pondération des critères justifiant les coupes d’arbres, on s’aperçoit que l’on a donné une valeur « économique » à ceux-ci, comme si nous étions dans une pépinière. C’est une façon inacceptable et même malhonnête de faire les choses – ici, les critères ont servi à justifier les coupes et non l’inverse. Or, il nous était impossible d’intervenir pour limiter ces coupes et exiger que la Société respecte les principes de la Politique de l’Arbre de la ville, car cette section n’est pas zonée en tant que parc – ce qui permet aux dirigeants de faire ce qu’il veut sans avoir à respecter les orientations du Réseau des Grands-Parcs de la ville.

Le découpage actuel et proposé du parc en « zone » est une très mauvaise idée et est responsable de l’état des choses au parc actuellement. Tout l’ensemble (incluant La Ronde) doit être zoné « Parc ». Ceci forcera la direction à « intégrer » les différentes activités au parc et non pas à aménager le parc selon les activités. Ainsi, il est important de ne plus penser à voir comment on intègre par exemple les citoyens qui désirent profiter du parc lors des festivals ou du Grand Prix, mais comment ces activités vont devoir s’adapter à la présence des visiteurs autres que ceux participants aux activités. Il est totalement inacceptable que le site soit pratiquement fermé aux citoyens lors des grands événements – bien qu’il soit logique de limiter certains accès (question de sécurité, entre autres), les visiteurs doivent avoir accès à la majorité du parc en tout temps.

Un exemple important est la préparation du Grand Prix, qui monopolise une grande section de l’île Notre-Dame pour plus d’un mois. Ceci est dû à un manque de respect pour les visiteurs et est le résultat d’une planification qui ne tient absolument pas compte de l’impact de ces travaux sur les usagers du parc. Des exigences sévères en tant que





durée et étendu de la mise en place des installations pour la course doivent être élaborées et respectées par l'organisation de la course – on aurait intérêt à regarder comment Monaco s'y prend, alors que la ville doit mettre en place tout le nécessaire pour une course qui se tient au centre-ville. Le manque de respect entraîne la paresse et la facilité au détriment d'une planification plus serrée!

Les activités peuvent se retrouver aux divers endroits sur le site sans qu'il soit nécessaire d'en délimiter l'usage – de toute façon, la forêt Todd bénéficiant d'une protection légale, celle-ci n'est pas à risque. Il devient important ainsi d'exiger un plan de remise en état des lieux pour chacun des promoteurs d'activités sur le site. Par exemple, le déménagement temporaire du Pik-Nik Électronique à la plaine de jeux à des conséquences importantes sur le site et cause une dégradation relativement importante sur cette section du parc. L'organisme, en quittant le site l'an dernier n'a pas effectué aucun correctif et il est fort probable que ce sera la même chose cette année. Un plan de remise en état des lieux permettra de s'assurer que ce soit le promoteur qui effectue ces travaux et que les sommes nécessaires y soient consacrées.

Dans le même ordre d'idée, un plan détaillé de remise en état de l'île Notre-Dame doit être préparé et approuvé le plus rapidement possible (avec consultation des usagers et citoyens au préalable). Les rénovations du Casino et le remplissage d'une section des canaux de l'île Notre-Dame ont modifié de façon importante le régime des eaux dans les canaux – un programme de restauration doit être développé et mis de l'avant – incluant la restauration des canaux remblayés – afin d'en préserver l'intégrité (du moins celle post-olympique). L'eau a été un des éléments marquant et central du plan directeur de l'Expo 67 – ces mêmes canaux ont permis une mise en valeur unique lors des Florales de 1980 – il est important, au niveau patrimonial, mais aussi récréotouristique, de remettre en état tout le réseau et d'en continuer l'exploitation avec la location d'embarcations.





Un effort supplémentaire au niveau naturalisation doit aussi être fait afin de remettre en état la section de la Place d’Afrique et interdire, en tout temps, le stationnement sur cette section. On pourrait y installer une section arboricole et arbustive « alimentaire », avec l’aide du Jardin botanique ou/et d’un groupe communautaire œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire. Lieu de repos, mais aussi de sensibilisation, on augmenterait ainsi la zone « Floralties » vers la passerelle du Cosmos tout en permettant le développement de la canopée forestière dans cette section qui en a grandement besoin.

Évidemment, lorsque l’on parle de patrimoine naturel, on arrive souvent avec une opposition à l’augmentation de la fréquentation du site. En effet, l’élément le plus destructeur d’un site écologique est la présence de ceux qui justement veulent en profiter. Mais il y a des moyens faciles que l’on peut mettre en place afin de pouvoir concilier la protection du milieu naturel et la présence des visiteurs. De nombreux critères ont été développés en écotourisme afin de protéger les sites naturels et patrimoniaux. Ceux-ci s’appliquent à la situation du parc et devraient être mis en place rapidement. Afin de ne pas trop alourdir ce mémoire, nous n’en ferons pas la description – il existe une abondante littérature sur le sujet.

D’ailleurs l’adoption de ces critères devrait être la première phase à la mise en place d’un plan de développement durable pour le parc. Malheureusement, le document préparé pour ces consultations pour le parc n’est qu’une succession de principes qui, à quelques exceptions près, ne représente aucun intérêt réel, car ils sont beaucoup trop génériques. Un véritable plan (plus important qu’une simple politique!) devra être préparé par/pour le parc et validé par les usagers. Planter un arbre n’est pas un geste de développement durable en soi, mais aménager (et préserver) de façon cohérente un écosystème forestier urbain en est un. Pour ce faire, il faut non seulement y mettre de la bonne volonté, mais aussi les moyens pour l’entretenir. On ne peut pas gérer une forêt (urbaine ou autre) par un processus décisionnel à courte

vue, comme c’est le cas depuis plusieurs années au parc – il faut une planification à moyen et long terme, planification qui engage les décideurs et à laquelle on a adjoint les moyens financiers adéquats.

La deuxième phase de ce plan de développement durable doit comprendre les moyens de protection de la faune, par la préservation des habitats existants et futurs, ainsi que les moyens visant à développer un milieu sain pour les usagers. Il ne faut jamais oublier que nous sommes des acteurs et des consommateurs de milieux et que les îles doivent favoriser une santé de tous les acteurs, humains ou pas. Évidemment, la forte minéralisation des sols de la pointe ouest de l’île Sainte-Hélène ne va absolument pas dans cette direction – mais faute de pouvoir tout reprendre à zéro, des mesures écosystémiques de compensation doivent être mises de l’avant. Je ne parle pas ici d’un « brumisateur » pour réduire la chaleur corporelle des festivaliers en période de canicule, mais une augmentation significative (et très rapide) de la couverture arboricole et arbustive du site.

UNE VISION INTÉGRÉE DU PARC JEAN-DRAPEAU

Cette segmentation du site en pôle d'activité distinct a aussi comme conséquence qu'il est très difficile de développer une vision intégrée du site. Ainsi, pour plusieurs, l'île Notre-Dame signifie Grand-Prix et Casino, l'île Sainte-Hélène, les grands festivals et La Ronde, la production d'adrénaline. On a même tendance à oublier le fleuve dans tout cela. Or, un des points forts de l'Expo 67 était justement la présence du fleuve Saint-Laurent qui, comme un écrin, souligne le caractère insulaire du site.

Tout comme la présence et la mise en valeur de l'eau est importante pour l'île Notre-Dame, la présence et l'accès au fleuve sont stratégiques pour le parc, particulièrement au niveau touristique.

On assiste depuis quelques années à un développement plus conscient du Vieux-Port et de son environnement, incluant le canal Lachine. Il est donc important de mieux intégrer ces composantes, à saveur patrimoniale fluviale, entre elles. C'est la volonté évidente des acteurs œuvrant sur les sites de l'île de Montréal de mieux intégrer le fleuve à la ville, mais nous n'avons aucune indication que c'est le cas de la part des dirigeants du parc (ni de l'administration municipale d'ailleurs).

Or, avec le déménagement de la brasserie Molson et la disposition dans un futur immédiat de cette nouvelle fenêtre sur le fleuve, il serait tout à fait approprié et même souhaitable qu'un plan de développement axé sur la mise en valeur du fleuve soit développé par l'ensemble de ces acteurs. Ceci passe, en outre, par la mise en place d'un moyen de transport léger - style véhicule léger sur rail ou, pourquoi pas, des navettes autonomes – qui réunirait le Vieux-Port (et, par conséquent, le Vieux-Montréal) et les îles – incluant un lien vers Habitat 67, le Casino, le Bassin olympique et La Ronde et avec la proximité d'une gare du futur REM près de la Cité du Havre (Bassin Peel), ce lien pourrait offrir une déserte entre ces deux pôles et les usagers de la Rive-Sud.



Des activités à caractère tout autant récréotouristiques que patrimoniales pourraient aussi être développées par certains des acteurs afin de développer une vision plus intégrée de la présence et de l'importance du fleuve pour Montréal et sa région. Ceci permettrait aussi d'augmenter la présence de touristes sur les îles en offrant justement cette perspective fluviale aux sites. Le résultat final serait de mieux intégrer le parc des îles à la ville elle-même et permettrait une réduction importante des véhicules sur les îles.

LA RONDE – PARTIE INTÉGRANTE DU PLAN DIRECTEUR OU DOIT-ON L'ABANDONNER À SIX FLAGS ?

Une des erreurs importantes de l'administration Bourque a été la location du site de La Ronde à Six Flags. Ce manque de jugement évident a fait qu'un des lieux de socialisation important pour les Montréalais a été modifié pour en faire un haut-lieu de la production d'adrénaline. Comprenons-nous bien, je ne remets pas en question la gestion du parc par Six Flags – la compagnie respecte ses engagements (et même les dépasse) en matière d'investissement et comme aucune mesure patrimoniale n'a été intégrée dans le contrat qui lie Six-Flags à la ville, elle n'a pas d'obligation au niveau de la préservation de l'intégrité du site ou même des édifices et composantes patrimoniales. La compagnie gère ce site comme ses autres et c'est cela qui pose problème. Car la Ronde n'a jamais été qu'un parc d'attractions – c'était un lieu de rencontre où tous les Montréalais se retrouvaient. Un lieu de détente, d'amusement (évidemment), un lieu de culture où toutes les générations trouvaient sa place. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.



CONSULTATION SUR LE PLAN DIRECTEUR - PARC JEAN DRAPEAU

Bien sûr, il n'est pas question de demander à la ville de rouvrir le contrat, mais certains aspects du site doivent être intégrés dans le Plan directeur – la mise en œuvre des actions à prendre devient ainsi la responsabilité de la Société des îles.

Premièrement, développer une politique de préservation des édifices et lieu, en lien avec l'Expo 67 – Jardin des Étoiles, Fort Edmonton, certaines attractions comme la Spirale (qui est un symbole de deux expositions : Lausanne 64 et l'Expo 67). Une étude patrimoniale s'impose, en lien avec la direction de La Ronde.

Deuxièmement, une évaluation de la couverture arboricole de La Ronde et le développement d'une stratégie de préservation et reboisement du site – le bail de Six Flags se termine dans près de 25 ans – il est temps de prévoir l'amélioration de la canopée pour ce moment de transition – que ce soit la reprise par la ville du site ou un prolongement du bail à Six Flags. Il faut prendre en compte qu'une partie importante du site de La Ronde est un immense îlot de chaleur.

Et surtout, une politique du stationnement sur les îles doit être préparée, en respectant les besoins du Casino et de La Ronde, mais en ayant comme objectif une réduction significative et à court terme de la circulation automobile dans le parc.



Bon, cela est bien sur papier, mais ces propositions demandent des engagements financiers importants... la Société a-t-elle les moyens d'agir en ce sens ? Dans sa forme actuelle, NON !



TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ

Depuis la création par l'administration Drapeau de l'AMARC (Association Montréalaise d'Action Récréative et Culturelle) puis la création de la Société des îles par l'administration Doré jusqu'à la présente Société du Parc Jean-Drapeau, la gestion du site de l'Expo a toujours été problématique. Sa structure actuelle d'organisme paramunicipal avec un comité exécutif nommé par l'exécutif de la ville empêche toute transparence au niveau décisionnel. Or, au fil des ans, on a jugé la performance de la Société des îles presque essentiellement sur ses performances économiques.

La Société gère un parc montréalais public (incluant un budget et des subventions de plusieurs millions) sans avoir aucune obligation de réédition de compte aux citoyens. Sa structure lui permet même de ne pas être assujéti à la loi sur l'Accès à l'information. Bref, jusqu'à un certain point, elle fait ce qu'elle veut et nous place devant des faits accomplis – comme les multiples modifications au PAVM actuel. Ce manque de redevabilité nous a causé beaucoup de problèmes au fil des ans (en plus des impacts négatifs importants du PAVM, on n'a qu'à prendre en compte les nombreux déboires financiers relativement à la restauration d'Hélène de Champlain).

Mais le nœud du problème demeure la structure de financement. Sans aller dans le détail du financement de la Société – la problématique est connue – il faut mettre en perspective le résultat sur les actions de la Société de ce sous-financement, ou plutôt de ce financement inadéquat.

La difficulté vient, bien sûr, de l'obligation d'autofinancement de la Société – la ville couvrant moins que la moitié de son budget de fonctionnement, celle-ci doit trouver d'autres sources de financement, ce qui la place régulièrement en situation précaire, car elle devient dépendante de ses clients. Nonobstant les revenus du stationnement, qui sont tout de même importants, sa principale source de revenus est les festivals – dans ce cas-ci Evenko, puisque la compagnie a un quasi-monopole sur

les activités culturelles de l'île. Et sans revenir sur toute la saga des exigences et manipulations de l'administration Codère et de l'ancienne présidente de la Société du parc afin de modifier les plans du PAVM pour porter à terme la plaine des spectacles à 65,000 places, cette dépendance aux grands événements est néfaste aux îles (et à la Société).

Je ne suggère pas d'éliminer les grands événements aux îles – il demeure important d'animer le site, bien que les 20,000 places supplémentaires sont à la source de multiples problèmes dont je ne suis pas certains qu'on pourra résoudre de façon acceptable. Mais il faut éliminer cette dépendance. Une solution existe, solution qui est même très logique : Durant les 17 ans de Terre des Hommes, la source principale de revenus (après les subventions municipales) était La Ronde. Le parc d'attractions a été un succès financier dès sa première année. À cette période, l'AMARC gérait tout autant Terre des Hommes que La Ronde et le budget était consolidé. Revenons donc à la solution la plus logique...

Sans que la ville ne réduise son financement actuel de la Société, les revenus générés par la location du site de La Ronde par Six Flags doivent retourner à la Société du Parc. Ce sont des revenus engendrés sur le site même des îles et, en ce sens, doivent contribuer à son développement. Bien sûr, c'est une décision politique et budgétaire importante, car ceci aura comme effet de réduire quelque peu le budget consolidé de la ville. Ainsi, on aurait les sommes nécessaires à gérer le site, mais aussi l'améliorer sans toujours attendre des subventions qui viennent, comme on a pu le constater avec le PAVM, avec des exigences spécifiques. Ces revenus garantis permettront aussi à la Société de mieux planifier son développement sans devoir attacher certains projets à des éventuelles et hypothétiques subventions.



Ceci permettrait aussi de modifier profondément la structure administrative qui est problématique. Actuellement, c'est une paramunicipale autonome avec un lien directement au comité exécutif, mais sans obligation de transparence – elle s'y refuse régulièrement d'ailleurs. Son comité exécutif est, pour l'essentiel, composé de membres provenant des secteurs financiers ou connexes. Aucun représentant des usagers, du patrimoine ou même des parcs n'y siège. Aucune obligation de publier un rapport d'activité détaillé – tout juste un rapport annuel qui ne veut, somme toutes, rien dire.

Cette structure doit être modifiée, et ce, rapidement. Il existe plusieurs modèles de gestion de parc, dont évidemment celui de Central Park est le plus remarquable. Il faut cependant faire attention lorsque l'on compare ces parcs avec le Parc Jean Drapeau, en particulier parce que la culture du mécénat américaine est beaucoup plus développée aux États-Unis qu'au Québec – les succès de Central Park sont en grande partie dus à la forte présence à New York de mécène favorable au parc. La situation est différente à Montréal, et le parc Jean Drapeau n'a certainement pas la renommée de Central Park. Mais un modèle hybride peut être envisagé.

En 2006, le groupe DBSF a fait, pour le compte de la ville de Montréal, une analyse comparative de quatre structures de gestion des grands parcs. Sans aller dans les détails, un des éléments importants qui ressort de ce rapport est l'obligation de transparence des organismes. Le modèle le plus intéressant pour nous demeure celui de Stanley Park, de Vancouver. Celui-ci est géré par un conseil d'administration constitué de sept membres élus par la population locale (élus lors des élections municipales – un modèle unique en Amérique du Nord, selon DBSF).

Voyons d'abord la représentativité au sein du conseil : pour le moment, le milieu financier est majoritaire, bien que l'on ait nommé dernièrement un membre provenant du milieu environnemental et un ancien gestionnaire des grands parcs de la ville. Les nominations ont été effectuées par le comité exécutif dernièrement, mais sans justification de la part de l'administration municipale actuelle.

Ce qu'il manque, ce sont trois représentants des usagers, incluant le milieu sportif, les groupes d'intérêts (par exemple l'ornithologie ou l'hébertisme), et la préservation du patrimoine. Il faut que ces représentants siègent au conseil - le fait de mettre un comité d'utilisateur en place n'est souvent qu'une façon détournée d'acheter la paix.

On pourrait penser à cette formule :

Modifier la structure de l'organisme pour en faire un véritable organisme à but non lucratif. Le conseil d'administration serait composé de huit personnes – cinq seraient élus par la population (dans le style des c.a. d'hôpitaux), trois seraient nommés par le Conseil municipal, dont la présidence. Le responsable des Grands Parcs de la ville de Montréal, du Casino ainsi que de Six Flags siègeraient d'office, mais comme observateur.

Le conseil serait redevable au Conseil d'arrondissement Ville-Marie et devra déposer un rapport annuel de ses activités, lors d'une séance publique. Un état des lieux en lien avec le suivi du Plan directeur devrait être déposé tous les trois ans, avec une planification des activités du parc pour les trois prochaines années.

Cette structure aurait plusieurs avantages, dont celui d'une obligation de transparence, d'offrir un meilleur suivi pour les élus du Conseil municipal, une meilleure participation des citoyens engagés et surtout, un processus décisionnel qui respecterait beaucoup plus les usagers.



EN GUISE DE CONCLUSION

Je n'ai pas la prétention d'avoir tout couvert l'ensemble des points pertinents à l'élaboration du futur Plan directeur – je ne tenais pas non plus à produire une liste d'épicerie de recommandations. D'autres acteurs sauront apporter une contribution plus pertinente que la mienne dans ces cas.

Cependant, ces quelques lignes sont le résultat de plusieurs années d'implication dans la préservation de la mémoire de l'Expo 67, implication qui a débuté lors de mes 13 ans, sans que j'en sois conscient, en 1967, lorsque j'ai eu la chance inouïe de travailler à l'Exposition (en fait de 1967 à 73 inclusivement). Depuis, tous les ans depuis 51 ans, je me rends au parc, pour assister à un événement ou pour simplement profiter de ce joyau.

Ce mémoire n'est pas un écrit politique, c'est une réflexion sur la façon la plus pertinente de m'assurer que nous puissions livrer ce parc aux prochaines générations dans un état plus que convenable.

Roger La Roche

20 septembre 2018

RECOMMANDATIONS

- Intégrer au futur plan directeur du parc Jean Drapeau les recommandations les plus pertinentes du Plan directeur de mise en valeur du site militaire, 2001 pour permettre des interventions mieux concertées.
 - Produire et rendre publique à très court terme une analyse patrimoniale actuelle du site (incluant La Ronde) couvrant l'Expo 67 ainsi que Terre des Hommes
 - Nettoyer rapidement la Place des Nations en retirant les poutres de bois
 - Restaurer partiellement la Place des Nations (sans les poutres si nécessaire) pour en faire une agora ouverte au public et développer un plan d'animation de l'agora avec l'aide d'un/des organismes communautaires
 - Mieux intégrer la Biosphère au sein des activités du parc
 - Développer avec la direction de la Biosphère un programme éducatif et patrimonial en lien avec le site, en particulier la forêt Todd
 - Augmenter la couverture arboricole et arbustive de l'ensemble du site
 - Mettre de l'avant un programme d'entretien des arbres plus agressif, incluant le remplacement hâtif de certains individus
 - Exiger un plan de restauration du site ainsi qu'un budget approprié des promoteurs lors des grands événements
 - Préparer un plan d'intervention visant la restauration de l'île Notre-Dame – incluant la restauration des canaux ainsi que la végétalisation de la Place d'Afrique
 - Développer une approche intégrée avec la Société du Vieux-Port et la ville de Montréal afin de mettre en valeur les sites associés au fleuve Saint-Laurent, dont le parc
 - Transférer les sommes versés par Six Flags à la Société du parc et revoir la structure financière de celle-ci
- Revoir la structure administrative de la Société, incluant le comité d'administration et le processus de nomination de ses membres

